

FORMATION EN SOINS INFIRMIERS

6 rue Jean Flamand – 39100 Dole

ifp@ch-dole.fr

03-84-79-41-40

FICHE FORMATION

Diplôme d'Etat d'infirmier

Référentiel 2026

PREREQUIS

Conditions d'accès :

- Être **titulaire du baccalauréat**, ou avoir obtenu l'équivalence/dispense de ce grade (article L. 612-3 du code de l'éducation)
- Être âgé de **17 ans au moins** au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.
- Voies d'accès : Formation initiale ou Formation Professionnelle Continue (FPC).

L'admission définitive est également subordonnée à la production au plus tard :

Le candidat dépose après de l'institut de formation un dossier d'inscription composé notamment des pièces suivantes :

1° Un certificat médical de vaccinations au plus tard le premier jour de la première période de stage, conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France (hépatite B – DTP diphtérie-tétanos-poliomyélite – BCG et Tubertest). Nous vous recommandons de débiter sans tarder le processus de ces vaccinations si besoin.

2° Pour les candidats relevant de la formation professionnelle continue, une attestation signée de non-inscription sur la plateforme Parcoursup.

PARCOURSUP	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE
1° Candidats titulaires du baccalauréat ou de l'équivalence de ce diplôme, suivre la procédure de pré-inscription via Parcoursup en suivant le lien : Calendrier Parcoursup 2° Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation.	Candidats relevant de la Formation Professionnelle Continue (FPC) : 1° Être titulaire du baccalauréat, ou avoir obtenu l'équivalence ou la dispense de ce grade conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation 2° Être âgé de dix-sept ans au moins au 31 décembre de l'année d'entrée en formation. Modalités de sélection <u>2 épreuves</u> : - 1 entretien portant sur l'expérience et le projet professionnel du candidat - 1 épreuve écrite comprenant : • une sous-épreuve de rédaction et/ou de réponses à des questions dans les domaines sanitaires, médico-social et social • une sous-épreuve de calculs simples Ces épreuves de sélection sont organisées par l'IFP Jura-Nord de Dole

OBJECTIFS

La formation doit permettre à l'étudiant de développer la capacité à innover, à prendre des responsabilités, à gérer des problèmes complexes et à faire preuve d'esprit critique dans un environnement en constante évolution.

Le référentiel identifie cinq domaines spécifiques d'enseignements théoriques et pratiques :

Domaine A	Sciences infirmières et raisonnement clinique
Domaine B	Pratiques cliniques infirmières, qualité et gestion des risques
Domaine C	Prévention et promotion de la santé
Domaine D	Communication, travail en équipe et leadership
Domaine E	Démarche scientifique, initiation à la recherche et méthodologie

Les 13 compétences infirmières

La formation vise l'acquisition de treize compétences professionnelles :

- **Compétence 1** : Élaborer le diagnostic infirmier pour une personne ou un groupe de personnes afin d'identifier les interventions adaptées à mettre en œuvre.
- **Compétence 2** : Définir les interventions à mener auprès d'une personne ou d'un groupe de personnes dans le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle, et dans le cadre d'une co-construction, afin de répondre aux problématiques identifiées.
- **Compétence 3** : Réaliser des soins à visée de dépistage préventif, diagnostique, thérapeutique, palliative pour une personne ou un groupe de personnes dans le cadre en particulier d'une consultation infirmière et dans le respect des règles QHSSE, des procédures et des protocoles et en utilisant des données probantes afin d'assurer un projet de soin adapté à la situation identifiée.
- **Compétence 4** : Prescrire des produits de santé (médicaments, dispositifs médicaux) et des examens complémentaires afin d'assurer un traitement et un suivi adapté à la situation clinique d'une personne dans le domaine des soins infirmiers.
- **Compétence 5** : Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation à la santé, en santé communautaire et populationnelle afin de répondre aux besoins de santé publique.
- **Compétence 6** : Concevoir, conduire une démarche d'éducation thérapeutique, de prévention, de dépistage et de repérage en co-construction avec la personne notamment dans le cadre d'une consultation infirmière.
- **Compétence 7** : Concevoir et conduire des projets et la promotion d'actions de communication et d'éducation des communautés et des organisations sur les enjeux environnementaux, les pratiques et gestes durables et éco-responsables afin de répondre aux problématiques de développement durable et de gestion des ressources naturelles.
- **Compétence 8** : Gérer ou organiser une structure d'exercice individuel ou collectif en optimisant les ressources.
- **Compétence 9** : Organiser les activités de soins en transmettant et recevant des informations et données en lien avec la personne en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluriprofessionnelle dans un but de collaboration et de continuité de soins.
- **Compétence 10** : Accompagner les pairs, les apprenants et les autres professionnels, afin de permettre leur accueil et leur formation et le développement de leurs compétences, dans le respect des personnes et en tenant compte de leurs éventuels besoins spécifiques.
- **Compétence 11** : Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue des soins et de sa pratique professionnelle dans le cadre de ses activités.
- **Compétence 12** : Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique et son expertise professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées.

- **Compétence 13** : Formaliser des documents professionnels dans le cadre d'une démarche scientifique d'amélioration continue des pratiques professionnelles.

CONTENU ET DUREE

La formation se déroule sur 3 années soit 6 semestres. Un cadre national et un cadre de consolidation structurent le référentiel de formation

- Le cadre national, socle commun de la formation, garantit l'acquisition homogène de connaissances et de compétences essentielles à l'exercice de la profession d'infirmier.
- Le cadre de consolidation constitue un levier de personnalisation et d'enrichissement du parcours de formation. Il permet à l'étudiant d'explorer des lieux d'exercice spécifiques en lien avec son projet professionnel, les ressources disponibles au sein des établissements de formation et les opportunités offertes par le territoire.

Enseignement théorique et pratique	Enseignement clinique = stages
4620 heures	
1890 heures – 144 ECTS	2310 heures – 66 ECTS
1A : 28 semaines 2A : 14 semaines 3A : 12 semaines TOTAL : 54 semaines	1A : 12 semaines 2A : 26 semaines 3A : 28 semaines TOTAL : 66 semaines
¾ cadre national – 86 ECTS ¼ cadre de consolidation soit 28 ECTS dont 3 ECTS pour les UE libres	85 % de cadre national – 56 ECTS 15 % de cadre consolidation – 10 ECTS
Appropriation des connaissances en autonomie – 420 heures	
La charge de travail totale de l'étudiant, incluant le volume horaire de formation ainsi que le travail personnel complémentaire, est estimé entre 4620 et 5400 heures. Ce travail personnel complémentaire est évalué à un maximum de 780 heures.	

Les temps d'enseignement comprennent :

La formation en milieu professionnel participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines d'enseignement au même titre que la formation théorique et pratique et ne peut être dissociée de cette dernière. Les stages permettent aux étudiants d'aborder différents modes d'exercice de la profession d'infirmier en réalisant :

- Des stages hospitaliers, pouvant se dérouler en établissement de santé public et privé ;
- Des stages extrahospitaliers, pouvant se dérouler notamment en cabinet libéral, centre de santé, maison de santé pluriprofessionnelle, établissements et services sociaux et médico-sociaux, service départemental d'incendie et de secours, milieu pénitentiaire et santé scolaire.

Afin de permettre à l'étudiant d'explorer des lieux d'exercice spécifique en lien avec son projet professionnel, l'étudiant à l'opportunité d'émettre des vœux de stage en 2ème et 3ème année.

Les lieux de stage sont situés en majorité en Franche-Comté. Il appartient à l'étudiant d'être en capacité de gérer ses déplacements. La durée hebdomadaire de présence en stage est de 35 heures incluant 5 heures dédiées à l'appropriation des connaissances dans une démarche réflexive sur le lieu de stage. En 1^{ère} année, la durée quotidienne est fixée à 7 heures, sans travail de nuit ni les weekends afin de garantir un rythme adapté à l'apprentissage initial. Les étudiants bénéficient d'indemnités de stages et de déplacements hormis pour les étudiants bénéficiant d'une rémunération de leur employeur.

La formation théorique et pratique, séquencée en Unités d'Enseignement (UE), est abordée avec différentes stratégies pédagogiques (cours magistraux, cours numériques universitaires, travaux dirigés, travaux pratiques, simulation en santé, simulation numérique...). La durée d'une semaine d'enseignements théoriques et pratiques correspond à une durée de 35 heures, dont minimum 5 heures de temps d'appropriation des connaissances. Les contenus tiennent compte de l'évaluation des connaissances, des technologies, des mesures des différents plans de santé publique (stratégies et plans nationaux) et des recommandations de bonnes pratiques des sociétés savantes.

L'ingénierie de formation fait l'objet d'une co-construction entre les instituts en soins infirmiers Franc-Comtois et l'UFR Santé de l'Université Marie et Louis Pasteur de Besançon.

STRATEGIES ET SUIVI PEDAGOGIQUES

Les sept principes du référentiel de formation infirmière sont mis en œuvre à l'IFP de Dole à travers une organisation pédagogique favorisant l'engagement, la réflexivité et la professionnalisation progressive des étudiants.

- **Participation active des étudiants** : mise en œuvre de pédagogies variées associant cours magistraux, travaux dirigés, travaux de groupe, ateliers pratiques et simulation en santé. Utilisation d'outils numériques et de modalités hybrides favorisant l'engagement et l'autonomie.

- **Analyse réflexive** : développement des capacités d'analyse à partir des situations rencontrées en stage. Construction du raisonnement clinique par le questionnement, l'analyse des pratiques et la mobilisation des connaissances.

- **Multidisciplinarité et interprofessionnalité** : organisation d'enseignements mutualisés et d'actions interprofessionnelles en lien avec l'Université, permettant de développer les compétences collaboratives.

- **Évolution constante des savoirs** : formation à la recherche dès la première année (méthodologie, recherche documentaire). Veille professionnelle et actualisation continue des contenus pédagogiques.

- **Personnalisation des parcours** : individualisation du parcours de formation à travers des dispositifs de consolidation et une offre diversifiée de stages. Possibilité de choix de stage en lien avec le projet professionnel.

- **Accompagnement à la réussite** : suivi individualisé par les formateurs et les professionnels de terrain. Accompagnement dans la progression, le développement des compétences et la construction du projet professionnel.

- **Bien-être étudiant** : environnement de formation favorable, un formateur référent par étudiant sur tout le parcours pour la continuité de la relation. Des signaux d'alerte partagés par l'équipe = absentéisme, baisse des résultats, isolement, retards répétés, changement de comportement. Des parcours personnalisés = aménagements pour les étudiants en situation de handicap. Tutorat par les pairs (parrainage organisé par les étudiants de 2^{ème} année au bénéfice des étudiants de 1^{ère} année). Dispositif du repas à 1 € au self du Centre hospitalier Louis Pasteur de Dole.

MODALITES D'EVALUATION

Durant la formation, chaque unité d'enseignement (UE) fait l'objet d'une évaluation qui peut se décliner sous plusieurs formes : individuelle ou collective, écrite ou orale ou en situation simulée.

Les modalités d'évaluation sont co-construites à l'échelle du groupement avec les IFSI de Franche-Comté et l'UFR santé de l'Université Marie et Louis Pasteur de Besançon.

Les unités des enseignements sont acquises dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues à l'article 44 de l'arrêté du 20 février 2026 : [Article 44 - Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier - Légifrance](#)

Le stage fait l'objet d'une évaluation qualitative afin d'évaluer la progression de l'étudiant et son degré d'acquisition des compétences.

Chaque compétence s'obtient de façon cumulée :

- par la validation de la totalité des UE en relation avec la compétence ;

- par l'acquisition de l'ensemble des éléments de la compétence évalués lors des stages.

BLOCS DE COMPETENCES – EQUIVALENCE – PASSERELLES A L'ENTREE EN FORMATION

Tout au long du cursus, les étudiants sont invités à évaluer la qualité de la formation.

Possibilité de valider un/ou des blocs de compétences	Possibilité de dispenses d'unités d'enseignement	Possibilité de passerelles
☐ Oui ☒ Non	☒ Oui ☐ Non En référence à l'article article 18 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'Infirmier.	☒ Oui ☐ Non En référence aux articles 19,20 et 21 de l'arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'État d'Infirmier.

APPRENTISSAGE

Depuis septembre 2020, la 3^{ème} année de formation est ouverte à l'apprentissage sous conditions. La durée et le contenu de la formation reste inchangés.

Renseignements : CFA Sanitaire et Social Bourgogne-Franche-Comté – tél : 03-80-69-24-07 – mail : contact@cfasnitairesocial.fr

EFFECTIFS

Quota de la rentrée de septembre en 1^{ère} année : 71 étudiants.

TARIFS

Pour la sélection :

- Parcoursup : gratuit.
- Formation professionnelle continue : 110 € tarif 2026/2027.

Pour la formation (pour chaque année de formation) : tarif 2026/2027

- Frais d'inscription universitaire 178 €. *Ce montant annuel est fixé par un arrêté fixant les taux de droits de scolarité d'établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.*
- Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) 105 €.
- Frais pédagogiques = 8900 € par année de formation pour les étudiants en promotion professionnelle.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES et PASSERELLES

Perspectives d'évolution de carrière :

- Infirmier spécialisé : Anesthésiste (IADE), Bloc Opératoire (IBODE), Puériculteur (PDE), Pratique Avancée (IPA).
- Cadre de santé.

Passerelles (Grade Licence) :

- En 3^{ème} année de licence des Sciences Sanitaires et Sociales et des Sciences de l'Education.
- Au concours d'aptitude pour le professorat en lycée professionnel en Sciences et Techniques médico-sociales.

- En 2^{ème} année d'études de psychomotricité sous certaines conditions.
- En 2^{ème} ou 3^{ème} année d'études de sage-femme.
- Aux études de masseur kinésithérapeute avec possibilité de dispenses d'unités d'enseignement.
- A la 2^{ème} ou 3^{ème} année d'études de médecine.

ACCESSIBILITE

L'accessibilité, l'accueil et l'accompagnement des apprenants en situation de handicap, sont formalisés par l'institut afin d'adapter la prestation au contexte spécifique de ce public.

Nous vous invitons à nous contacter pour obtenir des informations, auprès du référent handicap de l'institut.

Renseignements : Adeline MONNAMI-VUILLEMENOT – Tél : 03-84-79-41-40 poste 41-54 – mail : MONNAMI.VUILLEMENOT.Adeline@ch-dole.fr

CONTACTS

Directrice : Nathalie BLANCHARD

Cadres de santé formateurs : Sandrine CHARMY

- Cécile DERAY
- Astrid LAUQUIN
- Marie-Odile LEGOIX
- Christine MALCUIT
- Wanda MASCARET
- Sonia MULLER
- Adeline MONNAMI-VUILLEMENOT
- Valérie TAVARES

Référent administratif : Amandine BARTHELEMY ifp@ch-dole.fr - 03.84.79.41.40

Site internet : <https://ifp-dole.fr/>

Certificat Qualiopi (au titre des actions de formation) : N°03503 du 17/12/2024 au 16/12/2027

Numéro de déclaration d'activité : 27390129339

N° Siret : 26390004500109

